

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTRE DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

# SYSTÈME DE SURVEILLANCE DES NAVIRES ET SYSTÈMES DE CONTRÔLE CONNEXES

Mr: **MENAI Ahmed**; Inspecteur principal en pêche et  
aquaculture

## PRÉAMBULE

A fin de s'assurer du respect des dispositions permettant l'exploitation durable et responsable des ressources halieutiques. Les activités de pêche et les produits de la mer font l'objet de contrôles en mer et à terre. En mer, elles sont souvent difficiles sinon infructueuses, et à terre devant des produits halieutiques soigneusement trier et entreposer, flottille importante de tout type d'unité de pêche ; la zone ou la technique de pêche seront difficile à déterminer ou à prouver.



**L'Algérie, dans le souci de préserver ses ressources halieutiques, est en phase d'application de nouveaux dispositifs pour une bonne gestion des ressources sur l'ensemble de ses côtes, estimé à 9,5 millions d'HA.**

**les dispositifs de contrôle et de surveillance pour lutter contre la pêche illicite sera incessamment mis en place dans les 14 wilayas côtières plus de 1200km .**

- Bâtir des halles à marées à l'intérieur tous les ports de pêches**
- L'installation d'un système de surveillance des zones et des flottilles de pêche (GPS ,VHF et VMS).**
- Patrouilles maritime et aériens.**
- Déploiement des inspecteurs en pêche sur tout les ports ainsi a bord des navires.**

# Qui est le bénéficiaire de ces systèmes de contrôles

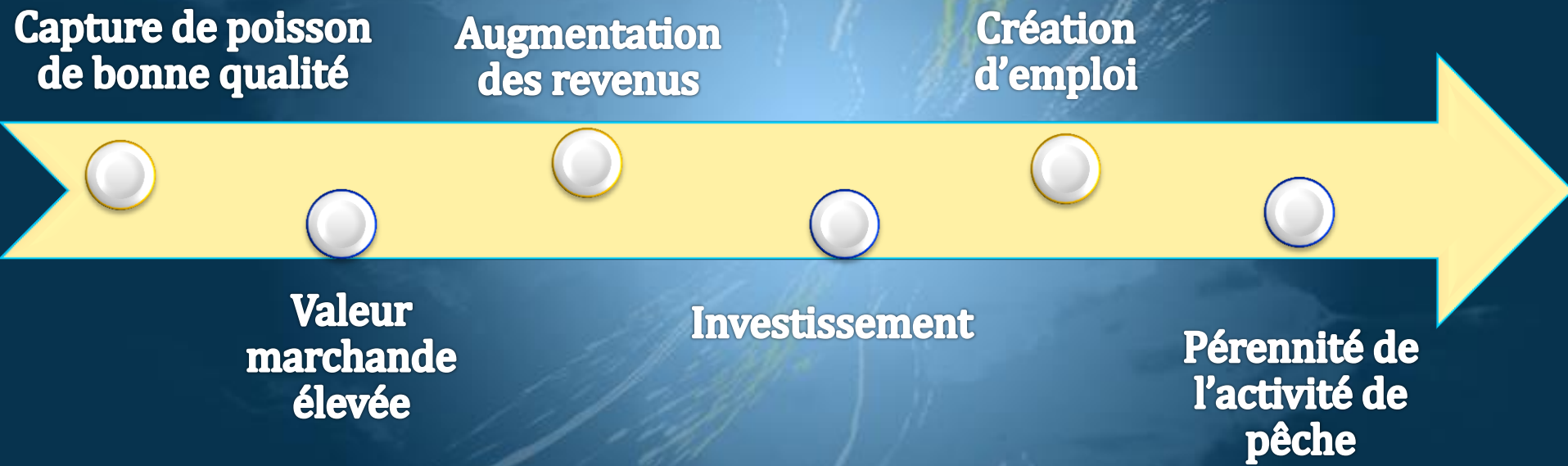
Est-ce que c'est :

- La Ressource ?????
- L'armateur ?????
- La Tutelle ?????





# Le premier bénéficiaire est le pêcheur



**La préservation de la  
ressource est  
l'affaire de tout le  
monde**



**Merci**